

27 janvier 2009

**09.104**  
ad 08.048

## **Postulat du groupe socialiste**

### **RPT**

Avec l'entrée en vigueur de la RPT, nous constatons qu'il existe un lien entre l'assiette fiscale agrégée, en particulier concernant les bénéfices imposables des personnes morales, et le positionnement du canton sur l'échelle des cantons bénéficiaires/contributeurs de la RPT, plus particulièrement le point charnière qui fait passer les cantons du statut de bénéficiaire à celui de contributeur, avec son fameux effet "cliquet".

La base de calcul étant l'IFD, les barèmes fiscaux cantonaux ont une influence sur le différentiel entre les rentrées fiscales prises en compte pour le calcul RPT (base IFD) et les rentrées fiscales effectives. De plus, nous avons constaté, à la lecture du rapport du Conseil d'Etat RPT 08.048, qu'à Neuchâtel le rendement effectif de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ne correspond pas au rendement théorique, et de loin.

Ce différentiel peut être important, en fonction de la concurrence fiscale agressive que les cantons se livrent sur ce terrain-là. Il en va effectivement de leur attractivité dans le domaine de l'implantation d'entreprises, donc de leurs marchés de l'emploi respectifs.

Nous savons la problématique délicate; néanmoins, nous pensons qu'une meilleure harmonisation fiscale intercantonale dans le domaine de la fiscalité sur le bénéfice des personnes morales est nécessaire.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier:

- La possibilité de négocier avec nos cantons voisins, voire l'ensemble des cantons romands, un "plancher fiscal minimum sur le bénéfice des personnes morales".
- Si des contacts peuvent être pris avec les grands cantons de Suisse alémanique, afin de savoir s'ils seraient partenaires dans le cadre d'une meilleure harmonisation fiscale, particulièrement s'agissant des bénéfices des personnes morales.
- De s'approcher de nos cantons partenaires dans le cadre du DEWS (Vaud, Valais et Jura) afin de trouver "une plate-forme fiscale harmonisée" dans le contexte de notre politique de promotion économique commune.

Nous savons qu'une meilleure harmonisation fiscale intercantonale serait un avantage pour notre canton, elle passe par une réforme de la LHID. Que fait et que compte faire à l'avenir le gouvernement cantonal pour faire valoir nos intérêts sur cette question à l'échelon fédéral?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour l'attention qu'il portera à notre postulat et pour ses réponses à une problématique que nous savons délicate et difficile.

Signataires: François Cuche, O. Duvoisin, T. Huguenin-Elie, J. Lebel Calame, B. Nussbaumer, C. Borel, P. Bonhôte, E. Flury, A. Tissot-Schulthess, M. Debély, B. Hurni, Frédéric Cuche et A. Laurent.